



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE  
TD/B/COM.2/L.22  
14 mars 2005  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Neuvième session  
Genève, 7-11 mars 2005  
Points 3, 4, 5 et 9 de l'ordre du jour

**Recommandations concertées\***

1. La Commission se félicite de l'application par le secrétariat des recommandations adoptées à la huitième session et de ses contributions aux travaux de recherche et à l'analyse des politiques, à l'assistance technique ainsi qu'au renforcement des capacités et du consensus.
2. La Commission apprécie les renseignements fournis dans le document intitulé *DITE Activities Report 2004* et souhaiterait que ce document soit publié à intervalles réguliers.
3. La CNUCED devrait, à la lumière des débats de la présente session, poursuivre ses travaux d'analyse sur l'investissement étranger direct (IED) et les sociétés transnationales (STN) ainsi que leurs incidences sur le développement, en particulier ses analyses approfondies des politiques et mesures susceptibles d'aider les pays en développement de toutes les régions à attirer l'IED et à en tirer parti pour réaliser leurs objectifs de développement. La Commission note avec satisfaction les travaux entrepris par le secrétariat pour analyser les tendances régionales et mondiales récentes en matière d'IED (mondialisation/internationalisation des activités de recherche-développement des STN et flux d'IED en provenance des pays

---

\* Adoptées par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à la séance plénière de clôture de sa neuvième session, le vendredi 11 mars 2005.

en développement, par exemple). Elle encourage le secrétariat à approfondir l'analyse de ces tendances et des conséquences à en tirer, en particulier dans le contexte de la coopération Sud-Sud. Le secrétariat devrait également assurer le suivi des travaux sur l'IED dans le secteur des services (par exemple dans l'industrie du tourisme, qui intéresse tout spécialement les pays en développement), tels qu'ils ont été présentés récemment dans le *World Investment Report 2004*.

4. Notant qu'un certain nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), ont absolument besoin de renforcer leur capacité de collecte et d'analyse de données sur l'IED, la Commission demande au secrétariat de leur apporter un appui accru dans ce domaine en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes.

5. Compte tenu des débats qui ont eu lieu à la présente session, la Commission demande au secrétariat de poursuivre ses travaux sur les accords internationaux d'investissement et de transfert de technologie, en mettant particulièrement l'accent sur les aspects bilatéraux et régionaux et sur l'échange d'expériences concernant l'application des engagements internationaux pris en la matière. Une attention particulière doit être accordée aux enjeux et faits nouveaux, notamment dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États, et aux activités connexes d'analyse et d'assistance technique.

6. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement et des suggestions qu'il contient. Elle recommande au secrétariat de renforcer encore son programme de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement et d'aider un plus grand nombre de pays en développement intéressés, en particulier les PMA, à adopter des mesures dans ce domaine. Le secrétariat devrait, entre autres, continuer de prêter son concours aux gouvernements des pays d'accueil, notamment par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les organismes de promotion de l'investissement, et poursuivre les travaux sur la gouvernance d'entreprise, y compris dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR). Ce faisant, il devrait veiller à créer des synergies entre son programme de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement, ainsi que d'autres activités connexes de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, et ses travaux sur les politiques d'investissement, en particulier les examens de

la politique d'investissement, ce qui contribuerait à garantir l'efficacité à long terme de tels programmes.

7. La Commission se félicite de l'assistance fournie aux pays en développement par le biais des examens de la politique d'investissement et du suivi de l'application des recommandations formulées à cet égard. Un appui complémentaire s'avère nécessaire afin que les autres pays intéressés bénéficient également d'évaluations et de l'amélioration de leurs politiques d'investissement. L'efficacité des examens de la politique d'investissement se mesure au degré d'application des recommandations les plus importantes et à la façon dont leur impact peut être amplifié. Les partenaires de développement, le secrétariat et d'autres organisations internationales compétentes doivent donc conjuguer leurs efforts pour soutenir l'application des recommandations par des projets de suivi. La Commission accueille avec satisfaction le rapport de suivi sur l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte et recommande à la CNUCED de poursuivre cette série de rapports pour d'autres pays intéressés afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et de définir d'autres mesures à prendre pour leur application effective. La Commission considère également les Livres bleus sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement comme un moyen supplémentaire permettant d'encourager la mise en œuvre rapide des recommandations. Il faudrait en outre s'efforcer de faire connaître autant que possible les enseignements spécifiques tirés des examens des politiques d'investissement et des activités de suivi de la CNUCED, par exemple dans le cadre de son mécanisme intergouvernemental et en élaborant de brèves notes d'orientation sur les politiques d'investissement à l'intention des décideurs et des organismes de promotion de l'investissement.

8. La Commission se félicite de l'interaction avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement visant à aider les pays en développement à attirer l'IED et à en tirer parti et demande de maintenir la pratique consistant à organiser des sessions conjointes. Elle encourage le secrétariat à renforcer encore cette coopération, en particulier dans le cadre du «Partenariat relatif à l'investissement pour le développement», de façon à accroître les échanges d'expériences et de meilleures pratiques et de diffuser plus largement les travaux d'analyse et les avis de la CNUCED.

9. La Commission souligne la contribution importante que l'investissement, la technologie et la compétitivité des entreprises peuvent apporter à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. À la lumière des débats qui ont eu lieu à la présente session, la CNUCED devrait:

a) Appuyer les activités d'élaboration et d'application des politiques au niveau national, afin d'aider les pays à optimiser les effets positifs que l'IED peut avoir sur les objectifs internationaux de développement, notamment par la réalisation d'examens de la politique d'investissement et de guides de l'investissement, le développement des relations interentreprises, le renforcement des capacités et la fourniture d'autres services consultatifs connexes;

b) Aider les gouvernements des pays en développement à établir un cadre réglementaire propice aux partenariats entre secteurs public et privé et aux investissements dans les entreprises et les projets qui fournissent des services de base aux pauvres;

c) Dans le cadre de son programme de travail sur l'investissement, le transfert de technologie et la propriété intellectuelle, étudier comment les pays en développement peuvent accroître leur capacité de production de médicaments essentiels en coopération avec les compagnies pharmaceutiques;

d) Aider les gouvernements des pays en développement à promouvoir l'application de la science et de la technologie aux fins de la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont ceux de la Déclaration du Millénaire, en particulier par le biais de ses examens des politiques scientifiques, technologiques et relatives à l'innovation et des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. La Commission se félicite que la CNUCED et le Centre des technologies de l'information de Genève aient conclu un partenariat pour fournir une formation à des ingénieurs et des professionnels de l'information originaires de pays en développement et de PMA;

e) Poursuivre les travaux d'analyse et l'échange d'informations et d'expériences sur la contribution des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, ainsi qu'il est prévu dans le Consensus de São Paulo, et notamment au paragraphe 45 de ce texte;

f) Engager les parties prenantes à nouer un dialogue sur les mesures pratiques à prendre, notamment dans le cadre du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

10. La Commission salue les efforts déployés par le secrétariat pour collaborer avec d'autres organisations internationales dans le cadre de ses activités.

-----